



THEMATIC

FOCAL POINTS:

ACCORD
ACDHRS
ALF
ANCEFA
AWDF
EBWA
FAS
FAWE
ISIS-WICCE
IPAS
SAHARA
SWAA
WILDAF

PARTNERS:

ACHPR
AU
ECOSOCC
Finland
Norway
Sweden
ILO
MRFCJ
NEPAD
NWI
OSI
PAP
RBM
UAF
UNDP
UNECA
UNFPA
UNICEF
UNOWA
UN Women

OTHERS:

AAWORD
AMwA
ANSEDI
CAFCO
CAFOB
CGE
CHR
CONAFED
Equality Now
FEMNET
FIDA
IAC
MARWOPNET
NPI
PAM
PAWO
ProFemmes
REPERES
REPSFECO
SSWC
Women's
Society of
Alfateh
etc.

REGIONAL FOCAL

POINTS:

ABANTU
ACOLVF
FDC
OTM
WAWA

OBSERVERS:

Senegal, South
Africa and
Zimbabwe

COORDINATOR:

FEMMES AFRICA
SOLIDARITÉ (FAS)

CONTACT:

Regional Office

Immeuble Soumex
Mamelles, Almadies
1^{er} étage
B.P 45077 Dakar
Fann - Dakar
SENEGAL
Tel: +221 33 869
8106
Fax: +221 33 860
2047
Email:
communicationdk@
fasngo.org
acomunicationdk
@fasngo.org

18EME PRE-SOMMET DU GIMAC SUR L'INTEGRATION DU GENRE DANS L'UNION AFRICAINE

27-28 juin 2011
Malabo, Guinée Equatoriale

SOMMAIRE ET RECOMMANDATIONS

Nous, représentants des organisations de femmes de la société civile africaine et des femmes leaders Africaines, réunies sous les auspices du « Gender Is My Agenda Campaign » (Campagne : le Genre, Mon Campagne) (GIMAC) au 18^{ème} pré-sommet sur l'intégration du genre dans l'Union Africaine, à Malabo, Guinée Equatoriale du 27 au 28 juin 2011, convoqué par Femmes Africa Solidarité (FAS) en partenariat avec le Conseil Economique, Social, et Culturel (ECOSOCC), la Direction des Citoyens et de la Diaspora (CIDO) et avec le soutien de la Commission de l'Union Africaine (CUA), la Commission Economique pour l'Afrique des Nations Unies pour (UNECA) ainsi que les autres agences du système des Nations Unies, Open Society Initiative (OSI), le Fond de Développement des Femmes Africaines (AWDF), Ipas, Isis Women's International Cross Cultural Exchange (Isis-WICCE), Women in Law and Development in Africa (WiLDAF), le Fond Global pour les Femmes, l'Organisation Internationale du travail (OIT), la Fondation Mary Robinson sur la Justice du Climat (MRFCJ), avec le soutien des Gouvernements de la Guinée Equatoriale, de Finlande, de Norvège, d'Espagne et de Suède ;

Nous réjouissons de la décision des Chefs d'Etat et de Gouvernement africains de dédier la 17^{ème} session ordinaire du Sommet de l'Union Africaine sur le thème « Accélérer l'Autonomisation des Jeunes pour un Développement Durable ».

Se félicitant du leadership de la Commission de l'Union Africaine et particulièrement son Département des Ressources Humaines, Sciences et Technologies afin de s'assurer que ces problèmes importants puissent bénéficier de l'attention des Chefs d'Etat et de Gouvernement Africains;

Se félicitant de l'appui de nos différents partenaires et la présence de Madame Eulalia Envó Bela, Ministre des Affaires Sociales et de la Promotion de la Femme de Guinée Equatoriale; Dr. Olivia Muchena, Ministre de la Promotion Féminine du Zimbabwe; Madame Immaculée Nahayo, Ministre des Droits, du Genre et de la Personne du Burundi; Madame Maite Nkoana-Mashbane, Ministre des Affaires Extérieures et de la Coopération d'Afrique du Sud; Madame. Edna Molewa, Ministre de l'Eau et de l'Environnement, Afrique du Sud; Mr. Jean Paul Adam, Ministre des Affaires Extérieures, Seychelles; Madame Lala Ben Barka Sous-Directeur de l'UNESCO chargée du Département Afrique; Madame Diana Ofwona d'ONU-Femmes; Madame Akila Aggoune Belembaogo de l'UNICEF et Madame Fatou Ndoye de l'UNEP dont les contributions ont appelé à l'attention pour le besoin urgent d'intégrer les perspectives genre et jeunesse dans les discussions importantes et courantes concernant le continent Africain ;

Apprécient la collaboration du GIMAC et de Mme Awa Ndiaye, Ministre de la Culture et du Genre du Sénégal, d'avoir organisé la Conférence Internationale sur la Parité, en juin 2011, à Dakar, Sénégal ;

Réitérant la détermination et l'engagement du mouvement des femmes Africaines à préserver les droits des femmes dans l'agenda de l'Union Africaine à travers les Pré-sommets ;

Rappelant les engagements des Chefs d'Etat et de Gouvernement Africains de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'égalité du genre en Afrique ;

Reconnaissant le désir incessant des Chefs d'Etat et de Gouvernement Africains de mettre en œuvre et de présenter les rapports pays sur la Déclaration Solennelle sur l'Egalité du Genre en Afrique (2004) comme le montre le nombre croissant des Etats Membres qui ont soumis des rapports et ceux qui ont ratifié le Protocole de la Charte Africaine sur les Droits de l'Homme et les Droits des Femmes en Afrique (2003) ; et la Charte de la Jeunesse Africaine ;

Notant avec fierté la mise en œuvre du plan d'action de la Décennie des Femmes Africaines, 2010-2020, afin de promouvoir l'égalité du genre et l'évolution de la femme de toutes les sphères de la vie ;

Notant les tentatives de l'Union Africaine et des Nations Unies pour résoudre les conflits en Côte d'Ivoire, République Démocratique du Congo, Soudan, Somalie et autres parties du continent ;

Réaffirmons l'Engagement du GIMAC de superviser, évaluer et de s'informer sur les politiques de l'UA sur les droits de la femme spécialement la mise en œuvre de la Déclaration Solennelle sur l'Egalité du Genre en Afrique (SDGEA) (2003) sur le Protocole de la Charte Africaine des Droits de l'Homme, sur les Droits de la Femme Africaine (2003) ;

Demandons urgemment au 17^{ème} Sommet Ordinaire des Chefs d'Etat et autres partenaires de prendre en compte et d'adopter les recommandations suivantes :

A. ETATS MEMBRES DE L'UNION AFRICAINE

- Accélérer la mise en œuvre et les rapports sur la Déclaration Solennelle sur l'Egalité du Genre en Afrique ; la ratification du Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des peuples, relatif aux Droits des Femmes en Afrique et la Charte de la Jeunesse Africaine par les Etats Membres qui ne l'ont pas encore fait.
- Simplifier et vulgariser la Déclaration Solennelle sur l'Egalité du Genre en Afrique ; et la ratification du Protocole de la Charte Africaine sur les Droits de l'Homme et des peuples relatif aux Droits des Femmes en Afrique et la Charte de la Jeunesse Africaine pour promouvoir compréhension et application de ces instruments à tous les niveaux de la société.
- Privilégier l'accès à une éducation de qualité, tant formelle qu'informelle dans la science, technologie, l'innovation et l'entrepreneuriat afin de développer les compétences des femmes et des jeunes pour une indépendance économique.
- Fournir un financement adéquat pour promouvoir la création d'emplois afin d'assurer une vie durable pour les femmes et les jeunes.
- Encourager, garantir et faciliter la participation des jeunes et des femmes dans les structures de prise de décision pour promouvoir l'adhésion et le dialogue intergénérationnel au niveau local, national, sous-régional et régional.
- Sauvegarder et promouvoir le droit des jeunes à l'information, à la liberté d'expression et à la communication.
- Améliorer l'accès et accroître les fonds pour une couverture médicale complète pour la santé sexuelle et reproductive, les opérations d'urgence, la gestion des traumatismes, pour les femmes et les filles, particulièrement dans les situations de conflit et de post-conflit.
- Développer et superviser les mécanismes d'alerte précoce et de protection en consultation avec les communautés locales, réduire la violence faite aux femmes et filles.
- Créer des opportunités pour que les femmes accèdent à la terre et former ces femmes sur les nouvelles techniques d'agriculture afin d'accroître la productivité et les adapter aux défis agricoles découlant du changement climatique.

B. COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE

- Demander aux Pays Membres de mettre en œuvre de faire des rapports sur la Déclaration Solennelle sur l'Egalité du Genre en Afrique, selon les directives proposées.

- Demander urgemment aux pays qui n'ont pas encore ratifié le Protocole des Droits de la Femme en Afrique de le faire et de fixer les délais dans lesquelles ils pourront signer cet engagement à la date proposée et à ceux qui l'ont ratifié de mettre en œuvre et de faire rapport selon les directives stipulées.
- Nommer un officiel en charge des Affaires du Genre et de la Jeunesse, soutenu par deux Directions.
- Adopter une approche coordonnée aux problèmes concernant les droits et l'autonomisation des jeunes en consultation avec les REC, les agences des Nations Unies, le société civile, les agences internationales et agences de développement pour assurer des stratégies complètes sur les problèmes des droits et de l'autonomisation des jeunes.
- Organiser un Second Débat des Chefs d'Etat sur le Genre au Sommet pendant la 18^{ème} Session Ordinaire du Sommet des Chefs d'Etat de l'Union Africaine en janvier 2012, revoir la mise en œuvre de la Déclaration Solennelle sur l'Egalité du Genre en Afrique et s'engager pour des actions en faveur des droits de la femme en Afrique.
- S'assurer que la position de l'Union Africaine à la prochaine Conférence de Durban sur le Changement Climatique (COP 17) intègre les effets du changement climatique sur la vie quotidienne des femmes et des jeunes, et plaider pour des actions concrètes pour faire face à ce déficit.

C. GIMAC

- Renforcer et superviser le travail d'évaluation du GIMAC, et plaider pour une mise en œuvre de la Déclaration Solennelle sur l'Egalité du Genre en Afrique.
- Parrainer et soutenir les jeunes dans leurs incessants efforts de participer dans les structures de prise de décision tant sur le plan local, national, sous-régional et régional.
- Continuer à attirer l'attention sur la violence faite aux femmes et chercher des actions pour prévenir et parler de ses conséquences, particulièrement dans les situations de conflit et post-conflit.
- Réviser et faire le suivi des recommandations faites dans les précédents Pré-sommets, pour évaluer les progrès réalisés.

D. PROBLEMES SPECIAUX

Pays en conflit :

Appeler l'Union Africaine et les Gouvernements de Côte d'Ivoire, de la République Démocratique du Congo (RDC), de Lybie, du Soudan à résoudre tous les conflits et contribuer à un processus de paix et de réconciliation globale.

Elections:

- Appeler tous les Pays Africains qui préparent les élections de s'assurer que le processus électoral et les résultats soient transparents et pacifiques et assurer un bon comportement avant, pendant et après les élections et prendre les problèmes et les besoins de femmes en considération ;
- Encourager toutes les femmes Africaines à aspirer aux postes électifs et demander aux gouvernements de fournir la sécurité adéquate pour les électeurs avant, pendant et après les élections.